



BNP PARIBAS

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Cadre réservé au destinataire du RIB

Titulaire du Compte
SCP HYEST ET ASSOCIES

Compte de Frais et Débours

Domiciliation PARIS HO D EYLAU (00574)

RIB : 30004 00574 00027224959 73
IBAN : FR76 3000 4005 7400 0272 2495 973
BIC : BNPAFRPPPAK



Yann NOBLESSE

Commissaire de Justice
Près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY
24 rue du Chemin Vert – BOITE 21, 2ème Etage
93000 BOBIGNY

COMPETENCE DEPARTEMENTALE

Tél. : 01.48.30.47.77
Fax : 01.48.45.66.39
Yann.noblesse@huissier-justice.fr

Accueil téléphonique :
De 10h00 à 12h00

Références bancaires :

Banque : 40031
Guichet : 00001
Compte : 333129W
Clé RIB : 58

IBAN :
FR45 4003 1000 0100 0033
3129 W58

BIC : CDCGFRPPXXX

FACTURE : 24.09.1387

Maîtres,

J'ai le plaisir de vous adresser, en retour, la PREMIERE EXPEDITION d'une ASSIGNATION régularisé(e) le 11 septembre 2024 dans les conditions énoncées dans celui ci.

Le compte de mes frais et honoraires s'établit ainsi :

Libellé	Base HT	Exo	TVA	TTC
11 sept 2024 ASSIGNATION	70,58		14,12	84,70
HONORAIRES	35,00		7,00	42,00
TVA 20,00% HT 105,58 TVA 21,12				
Total	105,58		21,12	126,70
Solde				126,70

Dont règlement par vos bons soins

Votre bien dévoué.

Yann NOBLESSE

Références à rappeler :

Dossier : MD:42703 - LN

Affaire :
BALLY MJ /
KALUWADIOKO Davidusu

Vos références :
02023481 PHARMACIE
DE L'HOPITAL (BALLY)/
KALUWADIOKO

SIRET : 417 678 398 000 13

« Loi n°92-1442 du 31 décembre 1992 : La présente facture est payable Comptant. Toute somme non payée dans les 30 Jours est susceptible de porter intérêts à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. »
Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté. TVA N° FR 70 417 678 398 000 13
Conformément aux dispositions de la loi informatique et liberté vous pouvez obtenir communication auprès de notre étude des informations vous concernant et le cas échéant en demander la modification n° de déclaration : CIL 969

Dossier 3425

Société Civile Professionnelle
HYEST & ASSOCIÉS
Avocats à la Cour

C et P le
27/10.24.

JEAN-MARIE HYEST
BÉATRICE HEST NOBLET
VIRGINIE DUPE
Avocats associés

SÉBASTIEN BOUTES
ANNE JOVANOVIĆ
ANNA TALANOVA
FRANÇOIS PESTRE
Avocats collaborateurs

Paris, le 16 octobre 2024

SELARL BALLY MJ
Mandataire judiciaire
69 rue d'Anjou
93000 BOBIGNY

Anéfn

Nos réf. : PHARMACIE DE L'HOPITAL (BALLY) / KALUWADIOKO
Dossier N° : 02023481 / BH/KV

NOTE DE FRAIS

Frais de procédure :

183.93 EUROS

-Suivant la facture de Me NOBLESSE, Huissier de Justice : 126.70€
(Facture ci-jointe).

-Suivant les frais avancés par la SCP HYEST auprès du Tribunal de Commerce de Bobigny. : 57.23€

En chèque libellé à l'ordre de la SCP HYEST & Associés

39, AVENUE VICTOR HUGO - 75116 PARIS - EMAIL scp@hyest.org
TÉLÉPHONE 01 44 17 17 17 - TÉLÉCOPIE 01 44 17 17 00 - PALAIS P 311

SIRET 408 523 355 00019 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 06 408 523 355

DOMICILIATION BANCAIRE : BNP - RIB : 30004 00574 00027224862 73 - IBAN : FR76 3000 4005 7400 0272 2486 273 • BIC : BNPAFRPPXXX
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ